

AVIS IMPORTANT !!

INSCRIPTIONS 2023-2024

pour la Maison Relais « Aerenzdallgemeng »

Les fiches d'inscription seront en ligne à partir du 3^{er} avril 2023 et pourront être déposées en maines propres à la maison relais :

- Pour toute nouvelle inscription, les jours suivants :
 - Mercredi, le 3 mai entre 16.00-19.00 heures
 - Le samedi, 13 mai entre 09.00 et 11.00 heures

- Pour toute fiche de renouvellement, les jours suivants :
 - le lundi, 24 avril entre 15.35 et 17.30 heures
 - les mardis, 25 avril et 2 mai entre 15.35 et 17.30 heures
 - les mercredis, 26 avril et 3 mai entre 15.35 et 17.30 heures
et
 - le mercredi, 10 mai entre 09.00 et 11.00 heures

Deux cas différents d'inscriptions seront possibles :

1. Renouvellement de votre inscription
2. Nouvelles inscriptions

Vous trouvez en annexe, tous les informations nécessaires pour un renouvellement ou une nouvelle inscription.

Les dossiers doivent être complet pour que votre enfant soit inscrit.

1. Renouvellement de la fiche d'inscription

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les parents des enfants **déjà inscrits en 2021-2022**, les dossiers en cours peuvent être reportés pour **la rentrée 2022-2023**.

Nous vous demandons dans ce cas précis de bien vouloir remplir et **signer le formulaire renouvellement**.

Pièces à joindre :

- Remplir et signer la fiche de renouvellement
- Nouveau Certificat de travail à remettre obligatoirement cette année scolaire !!**

Annexe 1 : (si changements)

- Copie de la carte de vaccination
- Copie de la carte de sécurité sociale de l'enfant
- Pour garantir la sécurité de votre enfant, on demande de bien vouloir renouveler également les **cartes d'identités de toutes les personnes** (mère, père, enfant, tierce personne)

Annexe 2 :

- Horaire

Annexe 4 : (si changements)

- Veuillez renouveler toutes les **autorisations** (autorisation tierce personne ; autorisation ; ...)

Modalités d'inscription :

Veuillez déposer votre dossier complet **EN MAINS PROPRES** les jours et dates suivantes :

- le lundi, 24 avril entre 15.35 et 17.30 heures
- les mardis, 25 avril et 2 mai entre 15.35 et 17.30 heures
- les mercredis, 26 avril et 3 mai entre 15.35 et 17.30 heures
et
- le mercredi, 10 mai entre 09.00 et 11.00 heures

2. Nouvelle inscription

Veuillez svp **remplir la fiche d'inscription**. Vous trouvez ci-joint les documents nécessaires :

Pièces à joindre :

- Fiche d'inscription remplie
- Certificats de travail** des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- Copie de la carte d'identité** des personnes investies du droit d'éducation ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant. (**Annexe 1**)
- Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant. (**Annexe 1**)
- Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé. (**Annexe 1**)
- Horaire** (**Annexe 2**)

Ajouter les documents suivants, si votre enfant a une allergie :

- Le cas échéant un **certificat médical** attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Autres..

- Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- Nous vous prions de remplir l'Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) et de la joindre au renouvellement de l'inscription. (**annexe 9**).

Modalités d'inscriptions :

La fiche d'inscription étant seulement valable avec les pièces justificatives nécessaires, nous vous invitons à vous procurer déjà maintenant les pièces suivantes pour compléter l'inscription lors de votre passage à la Maison Relais.

Veuillez déposer votre dossier complet **EN MAINS PROPRES** les jours et dates suivantes :

- Mercredi, le 3 mai entre 15.35-17.30 heures
- Le samedi, 13 mai entre 09.00 et 11.00 heures

Phase d'adaptation

Pour les enfants du précoce et cycle 1

Une soirée d'information sera organisée jeudi, le 29 juin 2023 à 19 heures. Des informations supplémentaires seront envoyées plus tard.

Pour les enfants du cycle 2 à 4

L'équipe éducative prendra contact avec chaque nouvelle famille.

Une phase d'adaptation est **obligatoire** pour tous les enfants qui fréquenteront la Maison Relais pour la première fois.

3. Informations multiples :

Si vous avez des questions par rapport au dossier, n'hésitez pas à nous contacter au 87 90 82 401 ou par mail à l'adresse suivante : relais.medernach@croix-rouge.lu

Dernier délai d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024

13 mai 2023

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter les dossiers d'inscription remis **après le 13 MAI 2023**. Ils ne peuvent en effet uniquement être considérés au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Le délai d'inscription est fixé au **13 mai 2023** et priorité sera donnée aux parents qui travaillent ! Il est donc impératif de joindre les certificats de travail (pas de contrats, ni déclarations d'impôts) sur papier avec logo et cachet de l'entreprise ou vous travaillez ! Les parents qui ne travaillent pas à plein temps sont priés de faire rajouter leurs horaires de travail.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas de nous contacter au numéro :

87 90 82 401 ou par email : relais.medernach@croix-rouge.lu.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Jill Van der Weken

Responsable remplaçante du Service d'éducation et d'accueil « Aerenzdallgemeng »